

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3228

18 décembre 2013

### SOMMAIRE

Alcentra S.à r.l. ....	154942	LONDON Piccadilly .....	154904
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l. ....	154899	Lothian Partners 27 S.à r.l. ....	154922
Andrade sàrl .....	154899	Lucom SA .....	154903
Annik Pepermans Architecte S.à r.l. ....	154899	Luminant Investments S.à.r.l. ....	154903
Antikarat s.à r.l. ....	154900	Luninvest International S.A. ....	154903
APF Holding S.A. - SPF .....	154900	Lux Armature & Construction S.à r.l. ...	154904
Atrium S.à r.l. ....	154900	Luxcontrade .....	154904
Au Confucius II s.à r.l. ....	154900	Lux Cuir S. à r.l. ....	154904
Canadalux S.à r.l. ....	154901	LVD Property S.A. ....	154903
Canal House S.A. ....	154901	Machinery Lab S.à r.l. ....	154902
Cathepi .....	154932	Mandala Group S.à r.l. ....	154902
Cebarre S.A., SPF .....	154906	Mast Finance S.A. ....	154929
Cole Objekt Düsseldorf GmbH .....	154901	Mirova Funds .....	154902
Concordium S.à r.l. ....	154944	MultiConcept Fund Management S.A. ..	154902
Container Leasing S.A. ....	154901	Muscle Machine Holding S.A. ....	154902
Cornerstone City Developments S.A. ...	154929	Nosbusch-Kohnen s.à.r.l. ....	154944
Courbu Consulting S.A. ....	154900	RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	154907
Cournoise Investments S.A. ....	154901	Serco International S.à r.l. ....	154939
Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl ...	154906	Symbihome .....	154913
Emeraude Holding S.A. ....	154906	syncreon Global S.à r.l. ....	154899
EmVest Pro Alia Management .....	154905	Tobermory S.à r.l. ....	154935
Entreprise de Location Jacques Streff ...	154906	TRECOM - Transport et Communications S.à r.l. ....	154898
EuroSITQ IBC Tower C GmbH .....	154906	TWPM Group S.à r.l. ....	154927
Finera S.A. ....	154937	Vauban Strategies S.A. ....	154898
Geo Debt Finance S.C.A. ....	154904	Vaubesnard S.A. ....	154910
Geotherm .....	154905	Veiner Weissert S.à r.l. ....	154898
Great Harvest Canadian Investment Company Limited S.à r.l. ....	154905	Weisshorn S.à r.l. ....	154898
INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l. ....	154905	Whitewood TV City UK S.à r.l. ....	154917
Landmark Property Management Vala Lavanda S.à r.l. ....	154912	Winsol Luxembourg S.A. ....	154898

**TRECOM - Transport et Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6230 Bech, 19, Enneschtgass.

R.C.S. Luxembourg B 104.287.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163140/10.

(13019927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163162/10.

(13019976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Veiner Weissert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 34, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 145.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163163/10.

(130199547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Winsol Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 12.546.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Winsol Luxembourg S.A., ayant eu son siège social à L-1221 Luxembourg-Dommeldange, 37, rue de Beggen.

Pour extrait conforme

Me Nicolas Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2013163187/13.

(130199383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Weisshorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.212.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163183/11.

(130199262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**syncreon Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.148.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 28 octobre 2013*

L'associé unique de la Société a pris acte et accepté, avec effet immédiat, la démission de Brian Patterson et Weinstein Elliot Irving en tant que gérants de classe A de la Société, et a décidé de nommer, avec effet immédiat, Brian Enright, dont l'adresse se situe au 475 Tooting Lane, Birmingham, MI 48009, USA, et Carine Van Ladschoot, dont l'adresse se situe au 2953 Baytree Court, Rochester, MI 48009, USA, en tant que gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 28 octobre 2013, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Brian Enright, gérant de classe A;
- Carine Van Ladschoot, gérant de classe A;
- Philippe Leclercq, gérant de classe B; et
- Anita Lyse, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Syncreon Global S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163208/23.

(130199629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67684 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163253/10.

(130199678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Andrade sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 88, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.403.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163254/10.

(130200091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Annik Pepermans Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 146.336.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Annik PEPERMANS

*Gérante*

Référence de publication: 2013163255/11.

(130199350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Antikarat s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTIKARAT SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013163256/11.

(130200100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**APF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013163258/11.

(130199460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013163271/10.

(130199388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Au Confucius II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 74, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 147.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013163272/10.

(130199397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Courbu Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.132.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions votées par l'actionnaire unique le 21 novembre 2013 que le siège social de la société est transféré du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2013163330/12.

(130199524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163335/10.

(130199246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Canal House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 61.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CANAL HOUSE S.A.

Référence de publication: 2013163336/11.

(130200031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Cournoise Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.133.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions votées par l'actionnaire unique le 21 novembre 2013 que le siège social de la société est transféré du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2013163331/12.

(130199525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Container Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6926 Luxembourg, 12, rue Behnert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163327/11.

(130199515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Cole Objekt Düsseldorf GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013163322/10.

(130199984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Machinery Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 146.983.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163699/10.

(130199961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MULTICONCEPT FUND MANAGEMENT S.A.

Bernhard Heinz / Daniel Breger

Référence de publication: 2013163697/11.

(130199739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163698/9.

(130200178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Mirova Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.004.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2013*

En date du 24 octobre 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer NATIXIS Asset Management, représentée par Monsieur Philippe Zaouati, en qualité de président, avec effet au 24 octobre 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mirova Funds*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013163694/15.

(130199569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Mandala Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.925.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163701/9.

(130200247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Lucom SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 88.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163668/9.

(130199915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Luminant Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 57.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Luminant Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013163669/14.

(130199528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Luninvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 22 novembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Rossana Di Pinto, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Marco Gostoli, résidant professionnellement Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Andrea Carini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013163670/18.

(130199343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**LVD Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 164.510.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 22 Novembre 2013*

L'Assemblée a décidée de nommer comme Administrateur

Monsieur Jean Naveaux, conseil économique né le 30 avril 1943 à Villers La Loue (Belgique), demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août avec effet au 22 Novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mr Philippe Morand

Référence de publication: 2013163676/13.

(130199378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Lux Cuir S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.490.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163672/10.

(130199349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Lux Armature & Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013163671/12.

(130199163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163667/9.

(130199947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Luxcontrade, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 9, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 114.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163674/10.

(130199537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Geo Debt Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.797.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geo Debt GP S.à r.l.

Gérant

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013163497/13.

(130199470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Geotherm, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.790.

Suite à la convention de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 27 juin 2013, la Gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

- 125 parts sont détenues par Monsieur Philippe Lambert, né à Liège le 02 décembre 1971 demeurant à L-8362 Grass, 6, Rue des Champs.

*Pour la Gérance*  
Signatures

Référence de publication: 2013163499/14.

(130199232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Great Harvest Canadian Investment Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.253.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2013163502/18.

(130199536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.600.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163553/9.

(130200079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**EmVest Pro Alia Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 136.711.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance, en date du 27 aout 2013*

Les gérants ont pris connaissance de la démission de Stephen Mostert Van Schoor en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 27 aout 2013

Luxembourg, le 22 Novembre 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013163422/13.

(130199304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.574.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013163442/11.

(130200024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Entreprise de Location Jacques Streff, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 79.571.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTREPRISE DE LOCATION  
JACQUES STREFF S.à r.l.

Référence de publication: 2013163445/11.

(130200245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163407/10.

(130199880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**EuroSITQ IBC Tower C GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013163432/10.

(130199979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Cebarre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 34.187.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEBARRE S.A., SPF  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013163345/12.

(130200018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 131.928,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of October, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.068 and with a share capital amounting to USD 131,926.- (the Company). The Company has been incorporated on August 16, 2011, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2545, page 122146 on October 20, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times since the incorporation of the Company, and for the last time on November 29, 2012 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°163, page 7811 on January 23, 2013.

**THERE APPEARED:**

RBC Finance S.à r.l./B.V., a private limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its effective place of management, central administration, principal office and establishment at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and having a share capital amounting to EUR 3,921,330.00.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.988 and with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 33135188 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-six (131,926) shares of the Company, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two United States dollars (USD 2.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-six United States dollars (USD 131,926.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-six (131,926) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-eight United States dollars (USD 131,928.-), by way of the issuance of two (2) new shares of the Company.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of one hundred and thirty million and two United States dollars (USD 130,000,002.-);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States dollars (USD 2.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-one thousand

nine hundred twenty-six United States dollars (USD 131,926.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-six (131,926) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-eight United States dollars (USD 131,928.-), by way of the issuance of two (2) new shares of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the two (2) new shares of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by a contribution in cash of an amount of one hundred and thirty million and two United States dollars (USD 130,000,002.-).

The contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) two United States dollars (USD 2.-) to the share capital account of the Company; and
- (ii) one hundred and thirty million United States dollars (USD 130,000,000.-) to the share premium reserve account of the Company.

Therefore, the amount of one hundred and thirty million and two United States dollars (USD 130,000,002.-) is now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-eight (USD 131,928.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-eight (131,928) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'octobre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.068 et disposant d'un capital social de USD 131,926 (la Société). La Société a été constituée le 16 août 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2545, page 122146 le 20 octobre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la constitution de la Société, et pour la dernière fois le 29 novembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-su-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°163, page 7811 le 23 janvier 2013.

A COMPARU:

RBC Finance S.à r.l./BV, une société à responsabilité limitée dont le siège officiel est établi à Amsterdam, les Pays-Bas et le lieu de gestion effective, l'administration centrale, l'établissement principal et le siège d'exploitation au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 3,921,330.00, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.988 et auprès du registre de commerce néerlandais de la Chambre de Commerce sous le numéro 33135188 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cent trente et un mille neuf cent vingt-six (131,926) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont valablement représentées à cette Assemblée qui est donc correctement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille neuf cent vingt-six dollars américains (USD 131,926,-), représenté par cent trente et un mille neuf cent vingt-six (131,926) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à cent trente et un mille neuf cent vingt-huit dollars américains (USD 131,928,-), par voie d'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifié au point 2. ci-dessus par un versement en numéraire d'un montant de cent trente millions et deux dollars américains (USD 130.000.002,-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée lors de la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille neuf cent vingt-six dollars américains (USD 131,926,-), représenté par cent trente et un mille neuf cent vingt-six (131,926) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à cent trente et un mille neuf cent vingt-huit dollars américains (USD 131,928,-), par voie d'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de

L'apport en numéraire sera alloué de la manière suivante:

(i) deux dollars américains (USD 2,-) seront alloués au compte de capital social de la Société; et

(ii) cent trente millions de dollars américains (USD 130.000.000,-) seront alloués au compte de la prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent trente millions et deux dollars américains (USD 130.000.002,-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille neuf cent vingt-huit dollars américains (USD 131,928,-), représenté par cent trente et un mille neuf cent vingt-huit (131,928) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

#### Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2013. Relation: ECH/2013/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154376/187.

(130188606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

### **Vaubesnard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.287.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VAUBESNARD S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.287, constituée le 25 janvier 2000 par acte de Me. Jean SECKLER, notaire à Junglinster publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 376 du 25 mai 2000. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 11 heures et est présidée par Monsieur Julien Moerenhout, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Audrey Lenert, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Constance de Padirac, chef d'entreprise, demeurant au 58 rue de l'Université - 75007 Paris - France.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de Luxembourg en France et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités françaises compétentes;
2. Détermination du siège social à Dourdan (91) en France;
3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois françaises, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi française;
4. Fixation du terme de la Société au 24 février 2099;
5. Délibération que par le transfert du siège social, la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en France de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes intérimaires et non audités arrêtés au 30 septembre 2013;
7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
8. Nomination d'un représentant ad hoc en France pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en France en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;
9. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;
10. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité française;
11. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Dourdan (91410) - 7 Chemin de Vaubesnard en France et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit français, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités françaises compétentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en France à Dourdan (91410) - 7 Chemin de Vaubesnard, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au nouveau siège social, pour les besoins du Code Général des Impôts français.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une Société anonyme simplifiée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables en droit français, de changer le nom de la Société de "VAUBESNARD SA" en "ZA VAUBESNARD SAS".

L'assemblée décide de:

- confirmer le capital social de trente-cinq mille euros (35.000,-EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la nouvelle Société, joints aux présentes, afin de les conformer aux prescriptions de la loi française.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer le terme de la Société au 24 février 2099.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en France la Société emporte en France tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité française avec le maintien de sa personnalité morale.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits intérimaires et non audités arrêtés en date du 30 septembre 2013 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en France, comme pays d'accueil, une copie desdits comptes sociaux, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

#### *Septième résolution*

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée donne procuration à «Logistic Services SAS» avec siège social au 31 Bd Berthier - 75017 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 479 107, pour représenter seul la Société en France devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

#### *Neuvième résolution*

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée nomme au poste de Président, Madame Constance de Padirac qui l'accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente française. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000. - EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, C. DE PADIRAC, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48131. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154462/115.

(130188484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

---

### **Landmark Property Management Vala Lavanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.014.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 7 novembre 2013*

- Les mandats de Monsieur Henry Gwyn Jones, gérant de classe A et Monsieur Amar Gudmundsson, gérant de classe B, sont révoqués avec effet immédiat.

- Monsieur Thierry DEROCLETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe A de la société

avec effet immédiat, et Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, né le 22 juin 1972 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

La société est engagée par la signature conjointe de gérant A et de gérant B.

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

TAXVALUED Management S.à r.l.

Associé Unique

Représenté par Monsieur Thierry DEROCLETTE

Gérant Unique

Référence de publication: 2013160834/25.

(130196941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

---

### **Symbihome, Société Anonyme.**

Siège social: L-9577 Wiltz, 43, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 95.929.

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SYMBIHOMÉ», avec siège social à L-9577 Wiltz, 43, Rue de Winseler, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 22 octobre 2002, numéro 1422,

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, de résidence à Wiltz, en date du 10 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 6 juillet 2013, numéro 1617

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 95.929.

L'assemblée est ouverte à 13 heures et sous la présidence de Monsieur Christian DELMELLE demeurant à B-4560 Clavier, 41, rue des Awirs,

qui fait également office de scrutateur,

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Sylvain DELMELLE demeurant à B-5590 Ciney, 20, Rue Piervenne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour*

1. La démission d'un des trois administrateurs
2. La prolongation du mandat du commissaire aux comptes et des administrateurs
3. La refonte des statuts pour les adopter à la gestion par un administrateur unique
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée accepte la démission d'un membre du conseil d'administration, à savoir Monsieur André DELARGE et lui donne décharge.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes à savoir Monsieur Jean-Luc LOUIS, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett et des deux administrateurs restants à savoir Monsieur Sylvain DELMELLE, né le 5 juin 1987 à Huy demeurant à B-5590 Ciney, 20, Rue Piervenne, et Monsieur Christian DELMELLE, né le 6 août 1962 à Ougree, demeurant à B-4560 Clavier, 41, Rue des Awirs.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide la refonte des statuts pour permettre la gestion par un administrateur unique et pour se conformer aux résolutions présentes ci-avant.

L'assemblée remplace donc les statuts de la société par les suivants:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «SYMBIHOME» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les présents statuts de constitution.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet les activités d'entreprises générales de maçonnerie, de construction, d'aménagement et réparation à tout type de bâtiment, travaux de terrassement, pose de canalisations. L'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts a qualité pour interpréter l'objet social.

Les opérations commerciales à en résulter pourront être exercées en gros et en détail, pour compte propre, pour compte de tiers ou en association avec tous tiers. La société peut également être administrateur, gérant, commissaire ou mandataire à quelque titre que ce soit dans de telles sociétés et entreprises. Elle peut notamment se porter caution et donner sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut également acquérir, prendre ou donner à bail, aliéner tous immeubles, droits immobiliers, licences, modèles, dessins types, marques ou appellations commerciales, les créer, les acquérir.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire. Elle pourra effectuer la coordination de chantiers et la consultance.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310) euros chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration ou par un administrateur unique.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

## Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

## Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'Administration de la Société Anonyme «SYMBIHOME»:

1. Monsieur Christian DELMELLE, prénommé,
2. Monsieur Sylvain DELMELLE, prénommé,

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Christian DELMELLE, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa signature conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 13.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delmelle, Delmelle, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24 octobre 2013, Relation: WIL/2013/690, Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Wiltz, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154440/220.

(130189040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Whitewood TV City UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.072.200,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.084.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2019 on August 14, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 14, 2013, in the process of being published in the Memorial.

THERE APPEARED:

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AREIV), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Norfolk Joint Venture Limited, a company having its registered office at Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ, United Kingdom and registered in England and Wales under number 08116327 (Stanhope), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- MF White Television City Limited, a company having its registered office at 38 Berkeley Square, 7<sup>th</sup> Floor Berger House, London W1J 5AE (Mitsui, and together with AREIV and Stanhope, the Shareholders), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred ninety-four thousand four hundred forty-four (594,444) class A shares of the Company, two million two hundred twelve thousand seven hundred forty-seven (2,212,747) class B shares of the Company, and two million six hundred seventy-five thousand (2,675,000) class C shares of the Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety thousand nine British Pounds (GBP 590,009) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191) represented by five hundred ninety-four thousand four hundred forty-four (594,444) class A shares, two million two hundred twelve thousand seven hundred forty-seven (2,212,747) class B shares and two million six hundred seventy-five thousand (2,675,000) class C shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, to six million seventy-two thousand two hundred British Pounds (GBP 6,072,200) by way of the issuance of (i) twelve thousand seven hundred seventy-six (12,776) new class A shares, (ii) five hundred nineteen thousand seven hundred forty-three (519,743) new class B shares and (iii) fifty-seven thousand four hundred ninety (57,490) new class C shares having a par value of one British Pound (GBP 1) each, in registered form;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety thousand nine British Pounds (GBP 590,009) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-one British Pounds (GBP 5,482,191) represented by five hundred ninety-four thousand four hundred forty-four (594,444) class A shares, two million two hundred twelve thousand seven hundred forty-seven (2,212,747) class B shares and two million six hundred seventy-five thousand (2,675,000) class C shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, to six million seventy-two thousand two hundred British Pounds (GBP 6,072,200) by way of the issuance of (i) twelve thousand seven hundred seventy-six (12,776) new class A shares, (ii) five hundred nineteen thousand seven hundred forty-three (519,743) new class B shares and (iii) fifty-seven thousand four hundred ninety (57,490) new class C shares having a par value of one British Pound (GBP 1) each, in registered form.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

- Stanhope, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand seven hundred seventy-six (12,776) new class A shares of the Company in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million one hundred eighty-six thousand five hundred British Pounds (GBP 1,186,500) to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand seven hundred seventy-six British Pounds (GBP 12,776) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one million one hundred seventy-three thousand seven hundred twenty-four British Pounds (GBP 1,173,724) to the Class A Share Premium Account.

- AREIV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred nineteen thousand seven hundred forty-three (519,743) new class B shares of the Company in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million three hundred thirty-nine thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 5,339,250) to be allocated as follows:

(i) an amount of five hundred nineteen thousand seven hundred forty-three British Pounds (GBP 519,743) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of four million eight hundred nineteen thousand five hundred seven British Pounds (GBP 4,819,507) to the Class B Share Premium Account.

- Mitsui, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for fifty-seven thousand four hundred ninety (57,490) new class C shares of the Company in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million three hundred thirty-nine thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 5,339,250) to be allocated as follows:

(i) an amount of fifty-seven thousand four hundred ninety British Pounds (GBP 57,490) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of five million two hundred eighty-one thousand seven hundred sixty British Pounds (GBP 5,281,760) to the Class C Share Premium Account.

The aggregate amount of eleven million eight hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 11,865,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at six million seventy-two thousand two hundred British Pounds (GBP 6,072,200.-), represented by six hundred seven thousand two hundred twenty (607,220) Class A Shares, two million seven hundred thirty-two thousand four hundred ninety (2,732,490) Class B Shares and two million seven hundred thirty-two thousand four hundred ninety (2,732,490) Class C Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately five thousand five hundred Euros (EUR 5,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social de cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze Livres Sterling (GBP 5.482.191) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2019, le 14 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2013, en cours de publication au Mémorial.

#### **ONT COMPARU:**

- AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AREIV), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Norfolk Joint Venture Limited, une société dont le siège social est établi au Norfolk House, 31 St James's Square, London SWY 4JJ, Grande-Bretagne et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327 (Stanhope), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- MF White Television City Limited, une société dont le siège social est établi au 38 Berkeley Square, 7<sup>th</sup> Floor Berger House, London W1J 5AE (Mitsui et ensemble avec AREIV et Stanhope, les Associés), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre (594.444) parts sociales de classe A de la Société, deux million deux cent douze mille sept cent quarante-sept (2.212.747) parts sociales de classe B de la Société, et deux million six cent soixante-quinze mille (2.675.000) parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est conséquemment régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf Livres Sterling (GBP 599.009.-) afin de le porter de son montant actuel de cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze Livres Sterling (GBP 5.482.191) représenté par cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre (594.444) parts sociales de classe A, deux million deux cent douze mille sept cent quarante-sept (2.212.747) parts sociales de classe B et deux million six cent soixante-quinze mille (2.675.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, à six million soixante-douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 6.072.200) par l'émission de (i) douze mille sept cent soixante-seize (12.776) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) cinq cent dix-neuf mille sept cent quarante-trois (519.743) nouvelles parts sociales de classe B et (iii) cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (57.490) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, elle renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf Livres Sterling (GBP 590.009) afin de le porter de son montant actuel de cinq million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze Livres Sterling (GBP 5.482.191) représenté par cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre (594.444) parts sociales de classe A, deux million deux cent douze mille sept cent quarante-sept (2.212.747) parts sociales de classe B et deux million six cent soixante-quinze mille (2.675.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, à six million soixante-douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 6.072.200) par l'émission de (i) douze mille sept cent soixante-seize (12.776) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) cinq cent dix-neuf mille sept cent quarante-trois (519.743) nouvelles parts sociales de classe B et (iii) cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (57.490) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### Souscription - Libération

Sur ce,

- Stanhope, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille sept cent soixante-seize (12.776) nouvelles parts sociales de classe A de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-six mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.186.500) devant être affecté comme suit:

(i) un montant de douze mille sept cent soixante-seize Livres Sterling (GBP 12.776) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant d'un million cent soixante-treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 1.173.724) au Compte de Prime d'Emission de Classe A.

- AREIV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent dix-neuf mille sept cent quarante-trois (519.743) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq million trois cent trente-neuf mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 5.339.250) devant être affecté comme suit:

(i) un montant de cinq cent dix-neuf mille sept cent quarante-trois Livres Sterling (GBP 519.743) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de quatre million huit cent dix-neuf mille cinq cent sept Livres Sterling (GBP 4.819.507) au Compte de Prime d'Emission de Classe B.

- Mitsui, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (57.490) nouvelles parts sociales de classe C de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq million trois cent trente-neuf mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 5.339.250) devant être affecté comme suit:

(i) un montant de cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 57.490) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cinq million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 5.281.760) au Compte de Prime d'Emission de Classe C.

Le montant total de onze million huit cent soixante-cinq mille Livres Sterling (GBP 11.865.000,-) est à la libre disposition de la Société, dont le preuve a été fournie au notaire instrumentant.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à six million soixante-douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 6.072.200,-), représenté par six cent sept mille deux cent vingt (607.220) Parts Sociales de Classe A, deux million sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.732.490) Parts Sociales de Classe B et deux million sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.732.490) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune"

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun points à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

#### Frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, que la Société qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-).

#### Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45986. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154468/259.

(130188953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.773.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED**

1) Collier International Partners IV-D, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13055, duly represented by its general partner, Collier International General Partner IV, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of two million two hundred one thousand five hundred eighty-seven (2,201,587) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Mrs. Nadia BONNET, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in St Peter Port, Guernsey, on 7 October 2013;

2) Collier German Investors GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Germany and registered at the Register of Commerce at the lower court of Munich under registration number HRA 79284, duly represented by its managing limited partner, Collier International General Partner IV, L.P. an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number CR-13055, duly represented by its general partner, Collier Investment Management Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered in Guernsey under number 29942,

currently being the holder of seventy-two thousand one hundred twenty-three (72,123) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Mrs. Nadia BONNET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in St Peter Port, Guernsey, on 7 October 2013; and

3) Lothian Carried Interest L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Canada, with an office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada and registered with the Companies Register of Ontario under number 190552836, duly represented by its general partner, Lothian Carried Interest General Partner Corp., a Corporation governed by the laws of Canada, with office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, registered in Industry Canada under number 451781-4,

currently being the holder of twenty-six (26) special shares, in registered form and without par value, of the Company,

here represented by Mrs. Nadia BONNET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 3 October 2013.

The said proxies, initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Lothian Partners 27 S.à r.l. (formerly "Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxem-

bourg trade and companies register under number B 105.530, with a share capital of ten million ninety-six thousand two hundred eight euro (EUR 10,096,208) (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408, dated 3 May 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 924, dated 18 April 2013.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company and considering themselves being duly informed of the agenda and waiving any convening notice, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Waiver of the convening formalities;

2. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of three million three hundred twenty-three thousand two hundred eight euro (EUR 3,323,208) in order to reduce it from its present amount of ten million ninety-six thousand two hundred eight euro (EUR 10,096,208) to six million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 6,773,000) by cancellation of seven hundred forty-eight thousand four hundred nine (748,409) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company;

3. Subsequent reallocation of the shares of the Company among the shareholders of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above; and

5. Decision to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that all the shareholders of the Company waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting having reviewed the interim financial statements of the Company decides to reduce the share capital of the Company by an amount of three million three hundred twenty-three thousand two hundred eight euro (EUR 3,323,208) in order to reduce it from its present amount of ten million ninety-six thousand two hundred eight euro (EUR 10,096,208) to six million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 6,773,000) by cancellation of seven hundred forty-eight thousand four hundred nine (748,409) ordinary shares, in registered form and without par value, of the Company.

As a consequence of the cancellation of the shares, the total amount of four million five hundred thousand seven hundred ninety United States dollars (USD 4,500,790), equivalent to three million three hundred twenty-three thousand two hundred eight euro (EUR 3,323,208) according to the USD/EUR exchange rate as at 3 October 2013, shall be reimbursed to the affected shareholders, as follows:

- Coller International Partners IV-D, L.P. shall receive an amount of four million three hundred fifty-eight thousand twenty-three United States dollars and twelve cents (USD 4,358,023.12), equivalent to three million two hundred seventeen thousand seven hundred ninety-four euro and fifty cents (EUR 3,217,794.50) according to the USD/EUR exchange rate as at 3 October 2013, in exchange for the cancellation of seven hundred twenty-four thousand six hundred sixty-nine (724,669) ordinary shares it held in the Company;

- Coller German Investors GmbH & Co. KG shall receive an amount of one hundred forty-two thousand seven hundred sixty-six United States dollars and eighty-eight cents (USD 142,766.88), equivalent to one hundred five thousand four hundred thirteen euro and fifty cents (EUR 105,413.50) according to the USD/EUR exchange rate as at 3 October 2013, in exchange for the cancellation of twenty-three thousand seven hundred forty (23,740) ordinary shares it held in the Company.

The total amount of four million five hundred thousand seven hundred ninety United States dollars (USD 4,500,790), equivalent to three million three hundred twenty-three thousand two hundred eight euro (EUR 3,323,208) according to the USD/EUR exchange rate as at 3 October 2013, corresponds to the accounting par value of the total number of ordinary shares cancelled, which accounting par value is the result of the division of the share capital amount by the number of shares of the Company before the capital reduction, i.e.  $10,098,208 / 2,273,736 = \text{EUR } 4.44$ .

#### *Third resolution*

As a result of the preceding resolution, the Meeting acknowledges that the one million five hundred twenty-five thousand three hundred one (1,525,301) ordinary shares of the Company and the twenty-six (26) special shares of the Company shall henceforth be allocated as follows:

- (i) Collier International Partners IV-D, L.P. holds one million four hundred seventy-six thousand nine hundred eighteen (1,476,918) ordinary shares, in registered form and without par value, in the Company;
- (ii) Collier German Investors GmbH & Co. KG holds forty-eight thousand three hundred eighty-three (48,383) ordinary shares, in registered form and without par value, in the Company; and
- (iii) Lothian Carried Interest L.P. holds twenty-six (26) special shares, in registered form and without par value, in the Company.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at six million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 6,773,000) represented by one million five hundred twenty-five thousand three hundred and one (7,525,307) ordinary shares (the Ordinary Shares) and twenty-six (26) special shares (the Special Shares), in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

To the extent required, the Meeting decides to confer all powers to any member of the board of managers of the Company, each acting individually with full power of substitution, to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **ONT COMPARU:**

1) Collier International Partners IV-D, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro 13055, tel que représenté par son general partner, Collier International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Collier Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant deux millions deux cent un mille cinq cent quatre-vingt-sept (2.201.587) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

ici représentée par Madame Nadia BONNET, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Peter Port, Guernsey, le 7 octobre 2013;

2) Collier German Investors GmbH & Co. KG, un limited partnership constitué et organisé selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Allemagne et enregistré au tribunal d'instance de Munich sous le numéro de registre HRA 79284, tel que représenté par son managing limited partner, Collier International General Partner IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Îles Cayman, ayant

son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistré au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro CR-13055, tel que représenté par son general partner, Collier Investment Management Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 29942,

détenant soixante-douze mille cent vingt-trois (72.123) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Nadia BONNET, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Peter Port, Guernsey, le 7 octobre 2013;

3) Lothian Carried Interest L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à 4700, rue de la Savane, Suite 214, Montréal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Registre des Sociétés de l'Ontario sous le numéro 190552836, telle que représentée par son associé commandité, Lothian Carried Interest General Partner Corp., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Industry Canada sous le numéro 451781-4,

détenant vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société,

ici représentée par Madame Nadia BONNET, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2013;

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Lothian Partners 27 S.à r.l. (anciennement «Lothian Partners 27 (S.à r.l.) SICAR»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social de dix million quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.530 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408, daté du 3 mai 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924, daté du 18 avril 2013.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment informées de l'ordre du jour et renonçant à toutes formalités de convocation, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent vingt-trois mille deux cent huit euros (EUR 3.323.208) afin de le réduire de son montant actuel de dix million quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208) à six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000) par l'annulation de sept cent quarante-huit mille quatre cent neuf (748.409) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société;

3) Réallocation subséquente des parts sociales de la Société entre les actionnaires de la Société;

4) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède;

5) Décision de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales; et

6) Divers

Par conséquent, les parties comparantes, agissant via leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de constater que tous les associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée ayant revu les comptes intermédiaires de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent vingt-trois mille deux cent huit euros (EUR 3.323.208) afin de le réduire de son montant actuel de dix million quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208) à six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000) par l'annulation de sept cent quarante-huit mille quatre cent neuf (748.409) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, de la Société.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, le montant total de quatre millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 4.500.790) correspondant à trois millions trois cent vingt-trois mille deux cent huit euros (EUR 3.323.208) selon le taux de change EUR/USD au 3 octobre 2013 sera payé aux associés concernés comme suit:

- Colter International Partners IV-D, L.P. recevra un montant de quatre millions trois cent cinquante-huit mille vingt-trois dollars américains et douze centimes (USD 4.358.023,12), correspondant à trois millions deux cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes (EUR 3.217.795,50) selon le taux de change EUR/USD au 3 octobre 2013, en échange de l'annulation de sept cent vingt-quatre mille six cent soixante-neuf (724.669) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société;

- Colter German Investors GmbH & Co. KG Colter International Partners IV-D, L.P. recevra un montant de cent quarante-deux mille sept cent soixante-six dollars américains et quatre-vingt-huit centimes (USD 142.766,88), correspondant à cent cinq mille quatre cent treize euros et cinquante centimes (EUR 105.413,50) selon le taux de change EUR/USD au 3 octobre 2013, en échange de l'annulation de vingt-trois mille sept cent quarante (2.3740) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société.

Le montant total de quatre millions cinq cents mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 4.500.790) correspondant à trois millions trois cent vingt-trois mille deux cent huit euros (EUR 3.323.208) selon le taux de change EUR/USD au 3 octobre 2013, est égal au pair comptable du nombre total de parts sociales ordinaires annulées, dont la valeur est le résultat de la division du montant du capital social par le nombre de parts sociales de la Société avant la réduction de capital, soit  $10.098.208 / 2.273.736 = \text{EUR } 4,44$ .

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée constate que les un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent une (1.525.301) parts sociales ordinaires et les vingt-six (26) parts sociales spéciales seront désormais allouées de la manière suivante:

(i) Colter International Partners IV-D, L.P. détient un million quatre cent soixante-seize mille neuf cent dix-huit (1.476.918) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société;

(ii) Colter German Investors GmbH & Co. KG détient quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-trois (48.383) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société; et

(iii) Lothian Carried Interest L.P. détient vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative et sans valeur nominale, dans la Société.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six millions sept cent soixante-treize mille euros (EUR 6.773.000) représenté par un million cinq cent vingt-cinq mille trois cent une (1.525.301) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et vingt-six (26) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

Dans la mesure requise, l'Assemblée décide de donner tous pouvoirs tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BONNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. LAC/2013/46168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154813/268.

(130189841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**TWPM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.333.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Tom WECKER, informaticien, né à Luxembourg, le 15 juin 1987, demeurant à L-8255 Mamer, 14, rue Mont Royal.

2.- Monsieur Paul MRECHES, gérant de société, né à Luxembourg, le 12 décembre 1984, demeurant à L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations données le 4 octobre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «TWPM Group S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 5.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce de livraisons dans le domaine de la restauration avec vente de boissons et d'articles y relatifs;

- l'exploitation d'une agence immobilière;

- la prestation de services informatiques;

- tous autres activités et services commerciaux.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Tom WECKER, prénommé, CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Paul MRECHES, prénommé, CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euro (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tom WECKER, prénommé, et
- Monsieur Paul MRECHES, prénommé.

Pour le département commerce, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour le département agence immobilière et restauration, la société est obligatoirement engagée par la signature individuelle de Monsieur Tom WECKER, prénommé.

3.- Le siège social de la société est établi à L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2013. Relation: ECH/2013/2020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154455/114.

(130188607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Mast Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.495.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2013*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013163705/18.

(130199923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Cornerstone City Developments S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 122648 and having a share capital of EUR 45,000 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5 December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2007 under number 176. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 22 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 September 2007 under number 1915.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, (the Chairman), who appoints Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxy holders of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

II. it appears from the attendance list that shareholders holding 1,067 shares are duly present or represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and take resolutions on the items of the agenda;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices;

2. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP), at the exchange rate applicable as published by the European Central Bank as of the date of the holding of the Meeting deciding upon the conversion of the currency of the share capital of the Company;

3. Conversion of the nominal value of the shares of the Company into Pounds Sterling (GBP);

4. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above decisions;

5. Amendment of the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the amendments in the shareholder register of the Company;

6. Miscellaneous.

IV. The Meeting resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges that any shareholder of the Company who is not present or represented at the Meeting has been duly convened to the Meeting by way of a convening notice sent by registered mail on 8 October, 2013.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP), at the exchange rate applicable of EUR 1 = GBP 0.84760 as published by the European Central Bank as of October 22, 2013.

The capital of EUR 45,000.- (forty-five thousand Euro) is thus fixed at GBP 38,142.- (thirty-eight thousand one hundred forty-two Pounds Sterling).

*Third resolution*

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares of the Company at twenty-one Pounds Sterling nineteen Penny (GBP 21,19).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves further resolves to amend and restate the first paragraph of article 5 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at thirty-eight thousand one hundred forty-two Pounds Sterling (GBP 38,142.-) represented by one thousand eight hundred (1,800) shares in registered form with a par value of twenty-one Pounds Sterling and nineteen Penny (GBP 21,19) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the amendments in the shareholder register of the Company.

*Costs*

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 2.000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Cornerstone City Developments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122648 et ayant un capital social de quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 176 du 14 février 2007. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1915 du 7 septembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme Secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg. (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Actionnaires de la Société présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle restera annexée aux présentes après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau et le notaire. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

II. Ladite liste de présence indique que 1.067 actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Convocations.

2. Modification de la devise du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change applicable tel que publié par la Banque Centrale Européenne à la date de la tenue de l'Assemblée générale décidant de la conversion de la devise du capital de la Société;

3. Conversion de la valeur nominale des actions de la Société en Livres Sterling.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts en vue de refléter les décisions ci-dessus.

5. Modification du registre d'actionnaires de la Société en vue de refléter les changements et pouvoir à tout administrateur de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. en vue de procéder à la modification du registre des actionnaires de la Société.

6. Divers.

IV.- Ces faits exposés, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate que tout actionnaire non présent ou représenté à la présente Assemblée a été dûment convoqué par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée en date du 8 octobre 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change applicable tel que publié par la Banque Centrale Européenne en date du 22 octobre 2013.

Le capital social de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) est ainsi fixé à trente-huit mille cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 38.142,-).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-et-une Livres Sterling et dix-neuf Penny (GBP 21.19).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5. (Premier paragraphe).** Le capital souscrit est fixé à trente-huit mille cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 38.142,-) représenté par 1.800 (mille huit cents) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-et-une Livres Sterling et dix-neuf Penny (GBP 21.19) chacune, entièrement souscrites et libérées.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société en vue de refléter les changements et donne pouvoir à tout administrateur de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. en vue de procéder à la modification du registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise ferai foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154605/142.

(130189585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cathepi, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.855.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «CATHEPI», une société anonyme ayant son siège social à L-9530, 24, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par Me Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1262 du 24 novembre 2005,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.855.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre BOURGEOIS, demeurant à B-1180 Uccle, Avenue Hamoir 29, qui se désigne également comme scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La Société a un capital social actuel de un million cent mille euros (1.100.000,-EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Pareillement, resteront annexées aux présentes l'ordonnance délivrée en date du 16 septembre 2013 par le juge de paix Me Catherine RIJS de la Justice de Paix du canton d'Uccle, après avoir été paraphées «ne varietur» par toutes les parties.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que:

- des projets de fusion tels que publiés en date du 17 août 2013;
- des comptes annuels de chacune des deux sociétés ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices
- du rapport du réviseur d'entreprises en application des articles 32-1 et 26-1§2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Et ce dans les délais impartis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «CATHEPI», société anonyme, ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.855 (la «Société Absorbante»), et «ODELUX», société anonyme, ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.687 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;

2. Décision de fusionner les sociétés «CATHEPI», société anonyme, prénommée, et «ODELUX», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «CATHEPI», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opérera sur la base de la situation comptable des sociétés au 30 juin 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

3. Augmentation du capital social de la Société Absorbante d'un montant de quatre-vingt-deux mille cent sept euros et quarante-six centimes (82.107,46-EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille euros (1.100.000,-EUR) à un million cent quatre-vingt-deux mille cent sept euros et quarante-six centimes (1.182.107,46.-EUR) par la création et l'émission de dix (10) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, majoré d'une prime d'émission de 3.121,80 euros

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Mandat à donner à Maître CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR, notaire de résidence à Bruxelles (Belgique) afin de réaliser les mutations des biens immeubles sis en Belgique

6. Ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour et renouvellement de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

7. Divers

V. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

- Publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, n° 1993, le 17 août 2013, des projets de fusion établis par les deux conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

- Mise à disposition des actionnaires un mois au moins avant la date de la présente assemblée générale du projet commun de fusion et des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des années 2010,2011 et 2012 conformément à l'article 267§1 de la loi du 10 août 1915

- Renonciation par tous les actionnaires aux rapports des organes d'administration conformément à l'article 265§3 et à l'examen du projet commun de fusion et au rapport d'expert conformément à l'article 266 §5 de la loi du 10 août 1915

- Etablissement d'un rapport établi par un réviseur d'entreprise agréé relatif à l'apport en nature de tous les actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante conformément à l'article 26-1§2 de la loi du 10 août 1915

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés «CATHEPI», ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.855 (la «Société Absorbante»), et «ODELUX», ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand-Rue (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.687 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 26-1§2 de la loi du 10 août 1915, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de La Fiduciaire Internationale SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro B 34.813, représenté par son administrateur délégué Monsieur Stephan MOREAUX, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36, Bohey, Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie majorées d'une prime d'émission d'un montant de trois mille cent vingt et un euros et quatre-vingt centimes (EUR 3.121,80).»

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de la fusion des sociétés «CATHEPI», prénommée, et «ODELUX», prénommée, par voie d'absorption de cette dernière par «CATHEPI», prénommée, étant entendu que cette fusion est faite de manière à ce que toute la situation active et passive de la Société Absorbée, sur base de la situation comptable de la société au 30 juin 2013

soit transférée à la Société Absorbante par voie d'apport à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

L'assemblée constate qu'à la suite de la décision de fusion ci-dessus actée ainsi que de la décision concordante prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée antérieurement aux présentes, la fusion telle que décrite ci-avant se trouve ainsi réalisée et entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée;
- les associés de la Société Absorbée deviennent actionnaires de la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, dans le cadre de la réalisation de cette fusion, d'augmenter le capital de la Société Absorbante, d'un montant de quatre-vingt-deux mille cent sept euros et quarante-six centimes (82.107,46-EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille euros (1.100.000,-EUR) à un million cent quatre-vingt-deux mille cent sept euros et quarante-six centimes (1.182.107,46.-EUR) par la création et l'émission de dix (10) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale majoré d'une prime d'émission de trois mille cent vingt et un virgule huit euros (3.121, 8 EUR)

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert à titre universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, étant précisé que la Société Absorbante reprend à son compte du point de vue comptable toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'assemblée décide qu'en rémunération du transfert par la Société Absorbée de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, les dix (10) actions nouvelles se trouvent entièrement libérées et sont attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée.

#### *Quatrième résolution*

Afin de refléter les décisions prises, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** le capital social est fixé à EUR 1.182.107,46,- (un million cent quatre-vingt-deux mille cent sept euros et quarante-six centimes) représenté par 110 (cent dix) actions, entièrement souscrites, libérées et sans désignation de leur valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée donne mandat à Maître CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR, notaire de résidence à Bruxelles (Belgique) afin de réaliser les formalités relatives à la mutation des actifs immeubles situés en Belgique

#### *Sixième résolution*

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'accepter le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue des présentes approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbée.

Laquelle Société Absorbée, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue avant les présentes, a décidé d'approuver la fusion avec la Société Absorbante.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide la ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour et elle renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Claudine BOVY, née le 18 mars 1936 à Etterbeek (B), demeurant à B-6680 St Ode, 36, Amberloup,
- Monsieur Thierry BOURGEOIS, né 3 novembre 1970 à Uccle, demeurant à B-1180 Uccle, Rue des Glaïeuls 23/1
- Monsieur Pierre BOURGEOIS, né le 10 février 1974 à Uccle, demeurant à B-1180 Uccle, 29 Avenue Hamoir,

Elle nomme aussi un nouveau commissaire aux comptes à savoir Monsieur André BOURGEOIS né le 22 avril 1929 à Bruxelles, demeurant à B-6680 St Ode, 36, Amberloup

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

#### *Constatation:*

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'Administration de la Société Anonyme «CATHEPI SA»:

1. Monsieur Pierre BOURGEOIS, prénommé,
2. Monsieur Thierry BOURGEOIS, prénommé, représenté par Monsieur Pierre BOURGEOIS suivant ordonnance décrite ci-dessus,
3. Madame Claudine BOVY, prénommée,

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués et après approbation de l'assemblée générale des actionnaires, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Ils ont désigné comme administrateur-délégué Madame Claudine BOVY prénommée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 12 heures.

*Frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à mille cinq cents euros ( 1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wagner, Bourgeois, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 27 septembre 2013 Relation: WIL/2013/620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Wiltz, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154612/173.

(130189401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Tobermory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 399.960,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.422.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX,

notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
  2. Great Northern HK S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
- Both here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
- by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of Tobermory S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 17, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").
- that the partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to increase the subscribed capital by THREE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY GREAT BRITAIN POUNDS (387,960.- GBP) to bring it from its present amount of

TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.- GBP) to THREE HUNDRED AND NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY GREAT BRITAIN POUNDS (399,960.- GBP) by the issuance of 3,233 (three thousand two hundred and thirty-three) additional shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payement*

Thereupon,

1. Resolution IV Holdings S.a r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 2,166 (two thousand one hundred and sixty-six) new Shares and to pay up them in cash,

2. Great Northern HK S.a r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 1,067 (one thousand sixty-seven) new Shares and to pay up them in cash,

so that the total amount of THREE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY GREAT BRITAIN POUNDS (387,960.- GBP) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The partners decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at THREE HUNDRED AND NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY GREAT BRITAIN POUNDS (399,960.- GBP) represented by three thousand three hundred and thirty-three (3,333) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY POUND STERLING (GBP 120) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Cost*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

2. Great Northern HK S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

Les deux ici représentées par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société Tobermory S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE LIVRES STERLING (387.960.- GBP) afin de porter le capital de son montant actuel de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) à TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE LIVRES STERLING (399.960.- GBP) par l'émission de trois mille deux cent trente-trois (3.233) nouvelles parts sociales de CENT VINGT LIVRES STERLING (120.-GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenues aux présentes,

1. Resolution IV Holdings S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, qui déclare souscrire à deux mille cent soixante-six (2.166) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces,

2. Great Northern HK S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, qui déclare souscrire à mille soixante-sept (1.067) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces,

de sorte que le montant total de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE LIVRES STERLING (387.960.- GBP) a été mis à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE LIVRES STERLING (399.960.- GBP) représenté par trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de CENT VINGT LIVRES STERLING (GBP 120) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49249. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155028/110.

(130189749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Finera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before the undersigned notary Paul DECKER, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Finera S.A.", with registered office in L-7216 Bereldange, 16, rue Bour (R.C.S. Luxembourg section B number 95 085), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on the August 1<sup>st</sup>, 2003, published in the Mémorial C number 927 of the September 10<sup>th</sup>, 2003,

whose articles of association articles of incorporation have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER on the June 28<sup>th</sup>, 2010, published in the Memorial C number 1942 of the September 20<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, which is also designated as secretary.

The meeting elects as scrutineer M. Pierre VAN HALTEREN, director, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Suppression of the par value of the shares.

2.- Change of the currency of the capital from EUR to USD.

3.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of association

4.- Miscellaneous.

B) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to suppress the indication of the par value of the thirteen thousand (13,000) shares representing the capital of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-).

*Second resolution:*

The meeting decides to change the currency of the corporate capital, actually fixed at one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), to fix it henceforth in USD, at the rate on September 12<sup>th</sup>, 2013 of 1.-EUR = 1.32757-USD, with a date retroactive to January 1<sup>st</sup>, 2013, accounting effect.

*Third resolution:*

The meeting decides to amend article five (5) of the articles of association, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one million seven hundred twenty five thousand eight hundred forty US Dollars (1,725,840.-USD), represented by thirteen thousand (13,000) shares without nominal value."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 1,129.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Finera S.A.", avec siège social à L-7216 Bereldange, 16, rue du Bour, (R.C.S. Luxembourg B numéro 95 085), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial C numéro 927 du 10 septembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises mais pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1942 du 20 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre VAN HALTEREN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion de la devise d'expression du capital de EUR en USD.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4.- Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des treize mille (13.000) actions représentant le capital social de un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en USD, au cours au 12 septembre 2013, de 1,-EUR = 1,32757,- USD, avec une date d'effet comptable rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Troisième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million sept cent vingt-cinq mille huit cent quarante US Dollars (\*,- USD), représenté par treize mille (13.000) actions sans valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent vingt-neuf euros (1.129,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. VAN HALTEREN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17/09/2013. Relation: LAC/2013/42227. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013154721/116.

(130189844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Serco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 52.085,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.718.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Serco Holdings Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, with registered office at Serco House, 16 Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire, RG27 9UY, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3970268 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Serco International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-four thousand eight hundred eighty five Great British Pounds (GBP 44,885.-), with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2143 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161718 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2007 of 20 August 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

(i) To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred Great British Pounds (GBP 7,200.-) so as to raise it from its present amount of forty-four thousand eight hundred eighty five Great British Pounds (GBP 44,885.-) to fifty two thousand and eighty five Great British Pounds (GBP 52,085.-).

(ii) To issue seven thousand two hundred (7,200) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

(iii) To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seventy nine million nine hundred ninety two thousand eight hundred Great British Pounds (GBP 79,992,800.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

(iv) To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

(v) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred Great British Pounds (GBP 7,200.-) so as to raise it from its present amount of forty-four thousand eight hundred and eighty-five Great British Pounds (GBP 44,885.-) to fifty-two thousand eighty-five Great British Pounds (GBP 52,085.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue seven thousand two hundred (7,200) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for seven thousand two hundred (7,200) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of seventy-nine million nine hundred and ninety-two thousand eight hundred Great British Pounds (GBP 79,992,800.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of eighty million Great British Pounds (GBP 80,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven thousand two hundred (7,200) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-two thousand eighty-five Great British Pounds (GBP 52,085.-) divided into fifty-two thousand eighty-five (52,085) shares with a nominal value of one Great British Pounds (GBP 1.-) each."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Serco Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Serco House, 16, Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire, RG27 9UY, Royaume-Uni et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 3970268 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Serco International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 44.885,-), dont le siège social est au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2143 du 13 septembre 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161718 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2007, en date du 20 août 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

(i) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept mille deux cents Livres Sterling (GBP 7.200,-) pour le porter de son montant actuel de quarante- quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 44.885,-) à cinquante-deux mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 52.085,-).

(ii) Émission de sept mille deux cents (7.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

(iii) Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille huit cents Livres Sterling (GBP 79.992.800,-) à libérer intégralement en espèces.

(iv) Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

(v) Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille deux cents Livres Sterling (GBP 7.200,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 44.885,-) à cinquante-deux mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 52.085,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept mille deux cents (7.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme exposé ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire sept mille deux cents (7.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille huit cents Livres Sterling (GBP 79.992.800,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre-vingt millions de Livres Sterling (GBP 80.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept mille deux cents (7.200) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-deux mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 52.085,-) divisé en cinquante-deux mille quatre-vingt-cinq (52.085) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48663. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154980/147.

(130189345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,  
before us Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Alcentra Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 10, Gresham Street, GB - EC2V 7JD London, United Kingdom and registered with the Companies Registry of England and Wales under number 2958399 (the "Shareholder"),

here represented by Maître Elodie Michaud, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 October 2013.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Alcentra S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 47, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 30 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1487 of 31 July 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147085 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1 To transfer its registered office from Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg to Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2 To amend paragraph 2.1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the transfer of the registered office.

3 To determine the new address of the registered office.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg to Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 4 November 2013.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 2.1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will with effect from 4 November 2013 read as follows:

#### **" Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to fix the new registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un octobre,

Par-devant nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Alcentra Limited, une limited company régie par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 10, Gresham Street, GB - EC2V 7JD Londres, Royaume-Uni et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 2958399 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Elodie Michaud, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 octobre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alcentra S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 47, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1487 du 31 juillet 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 147085 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2 Modification de l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social.

3 Déterminer la nouvelle adresse du siège social.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de transférer le siège social de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg vers Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 4 novembre 2013.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution. Ledit alinéa sera avec effet au 4 novembre 2013 rédigé comme suit:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces statuts, «conseil de gérance» désigne également le gérant si la Société est gérée par un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne également l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'établir le nouveau siège social à 5, Heienhaff L-1736 Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. MICHAUD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14420. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013155123/104.

(130190618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

**Concordium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.004.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2013.

Concordium S.à r.l.

Jack Mudde

Manager

Référence de publication: 2013163326/14.

(130199676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Nosbusch-Kohnen s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 10, am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 99.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163737/10.

(130199881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---